

**RAPPORT N° 14/6.19**

**[PRÉAVIS N° 14/4.19](#)**

**DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 210'000.00 TTC POUR LE REMPLACEMENT DE CHÂÎNES-MÈRES AUX PORTS DU CHÂTEAU ET DU PETIT-BOIS, AINSI QUE LE REMPLACEMENT DES BORNES DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ/EAU ET DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE AU PORT DU PETIT-BOIS**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission de sept membres, chargée d'étudier le préavis de la Municipalité sur l'objet cité en titre, s'est réunie une fois à l'Hôtel de Ville, le 10 avril 2019. Elle était composée de Mmes Bariza BENKLER, Emilie BOVET, Anne-Françoise COSANDEY, Claire MARTINET, Sylviane TRUDU, Catherine HODEL, présidente, et de M. Marc BALLY. La commission a été reçue par MM. Jean-Jacques AUBERT, Municipal INF (Infrastructures et gestion urbaine), Alain JACCARD, chef de service Infrastructures et gestion urbaine et M. Gérard HUMBERT-DROZ, garde-port.. La commission les remercie pour leur disponibilité, la présentation du préavis et les réponses données aux différentes questions.

**1 OBJET DU PRÉAVIS**

Il demande le remplacement de deux chaînes-mères au ports du Château et à celui du Petit-Bois ainsi que la mise en conformité et aux normes actuelles des bornes électriques/eau au port du Petit-Bois et du réseau électrique. Les illustrations du préavis montrent clairement les différents lieux concernés.

**2 PRÉAMBULE**

Le préavis est présenté par M. Jean-Jacques AUBERT, Municipal, qui fournit des explications très claires sur ces dites chaînes-mères, véritables "épines dorsales" de l'amarrage des bateaux dans les ports. Elles sont posées le long des jetées, fixées à des corps-morts à intervalles réguliers et comprennent ensuite les chaînes-filles qui mènent à des bouées où s'amarrent les bateaux. Les contrôles périodiques ont révélé que certaines de ces chaînes montrent une usure très importante, source de graves préoccupations du garde-port lors de gros coups de vent.

Les bornes électriques du port du Petit-Bois datent de 1990 et elles sont obsolètes, ne répondent plus aux normes de sécurité et ne sont pas assez puissantes. Les câbles d'alimentation sont également usés et dégradés.

**3 QUESTIONS ET DISCUSSION**

Pour mieux faire comprendre la nécessité du remplacement des chaînes-mères, M. Gérard HUMBERT-DROZ, garde-port, présente quelques exemplaires de celles-ci, retirées des ports de Morges ainsi que quelques maillons de la nouvelle chaîne à poser. La différence parle d'elle-même, tant l'usure est visible. Certains maillons des anciennes chaînes sont si fins qu'il suffit d'une vaguelette pour les briser.

Les bateaux ancrés dans les ports de Morges augmentent également en taille et poids, soucis supplémentaire pour la solidité des amarres. La nécessité du remplacement ne fait aucun doute.

M. Alain JACCARD présente ensuite les nouvelles bornes électriques, d'un modèle légèrement différent de celui de l'illustration du préavis.

Comme évoqué précédemment, la rénovation des bornes électricité/eau et des câbles électriques, la mise à jour de la puissance en ampères ainsi que la sécurisation des câbles sont absolument nécessaires. Les nouvelles bornes comprendront 4 prises munies de disjoncteur de sécurité (FI), un robinet de distribution d'eau et un éclairage LED. La production de l'électricité sera assurée par les panneaux solaires du nouveau bâtiment du port du Petit-Bois, la consommation étant elle facturée via un système de cartes de crédit aux différents utilisateurs, propriétaires des bateaux. Cette facturation tiendra mieux compte de la consommation individuelle, comme par exemple la tenue à température des bateaux en hiver, la recharge des moteurs des bateaux à propulsion électrique ou encore le branchement des installations courantes des bateaux pendant la saison.

#### 4 ASPECTS FINANCIERS

Le préavis mentionne tous les aspects financiers. Ce point n'a pas donné lieu à des questions. Une précision a toutefois été fournie: les montants indiqués sont tous basés sur des offres rentrées et devraient ainsi être tenus. En outre, il faut souligner que les ports de Morges dégagent chaque année un excédent de revenus de plus de CHF 300'000.00.

La durée de vie est estimée à 30 ans pour les chaînes-mères et à 20 ans pour les bornes électricité/eau.

Un montant de CHF 60'000.00 sera prélevé du fond de renouvellement infrastructure des ports.

#### 5 CONCLUSION

Tout comme les quais et le cœur de la ville, les ports de Morges forment une partie de ses attraits, autant pour les citoyens morgiens, les touristes que les nombreux propriétaires de bateau. L'entretien et la mise à jour de leurs installations coule ainsi de source.

C'est donc à l'unanimité que la commission vous propose d'accepter ce préavis.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 210'000.00 TTC pour le remplacement de chaînes-mères aux ports du Château et du Petit-Bois, ainsi que le remplacement des bornes de distribution d'électricité/eau et des câbles électriques au port du Petit-Bois;
2. de prélever sur le fonds N° 9281.10 « renouvellement infrastructure des ports » un montant de CHF 60'000.00 ;
3. de dire que le solde de CHF 150'000.00 sera amorti en règle générale en 10 ans à raison de CHF 15'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2020.

au nom de la commission  
La présidente-rapporteur  
C. Hodel

**Rapport présenté au Conseil communal en séance du 5 juin 2019.**